

SYNTHESE DU CONTEXTE ET POINT D'AVANCEMENT DES ETUDES DE LA VOIRIE DE CONTOURNEMENT OUEST DU VILLAGE DES MILLES A AIX-EN-PROVENCE

CONTEXTE

Le projet de voie de contournement Ouest du village des Milles a été déclaré d'intérêt communautaire le 15 janvier 2014 par le Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix.

Cette future voie a pour objectifs de supprimer le trafic de transit dans le village des Milles, d'offrir une liaison depuis la RD18 vers le pôle d'échanges du Plan d'Aillane ainsi que vers la zone d'activités des Milles, et de rétablir une desserte du quartier de la Badesse pour permettre la suppression du passage à niveau n°9, indispensable à la réouverture de la ligne ferrée Aix-Etang de Berre.

Dans ce contexte, le Territoire du Pays d'Aix a missionné le bureau d'études SETEC afin qu'il réalise les études préliminaires permettant de définir les diverses propositions possibles pour le tracé de la voirie de contournement Ouest des Milles, avec leurs avantages et leurs inconvénients, de préparer l'ensemble des documents nécessaires aux enquêtes réglementaires en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité du PLU d'Aix-en-Provence publique, l'avis de l'autorité environnementale, l'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau et de procéder aux acquisitions foncières.

AVANCEMENT DES ETUDES

A ce jour, le bureau d'études a finalisé les études des variantes de tracés, il est donc proposé de lancer la phase de concertation publique préalable permettant de recueillir les avis du public conformément au Code de l'Urbanisme. Celle-ci débutera le lundi 4 mars 2019 pour une durée minimale de 7 mois et se déroulera en 2 temps.

Dans un premier temps, il s'agira de recueillir les avis du public sur les tracés envisagés. A l'issue de cette première phase de concertation, il sera demandé au bureau d'études de réaliser un avant-projet sur la base de la solution qui se dégagera. Dès lors que l'avant-projet sera défini avec précision, il sera proposé de réaliser le second temps de la concertation permettant de recueillir les avis du public sur l'avant-projet et ainsi de clôturer cette phase de concertation.

Par la suite, les démarches administratives et réglementaires pourront être engagées

Aujourd'hui, il est donc proposé à Madame la Présidente de signer l'arrêté définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour la réalisation de la voirie de contournement ouest du village des Milles à Aix-en-Provence.

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

Voie Communautaire de Contournement des Milles

Plan de situation

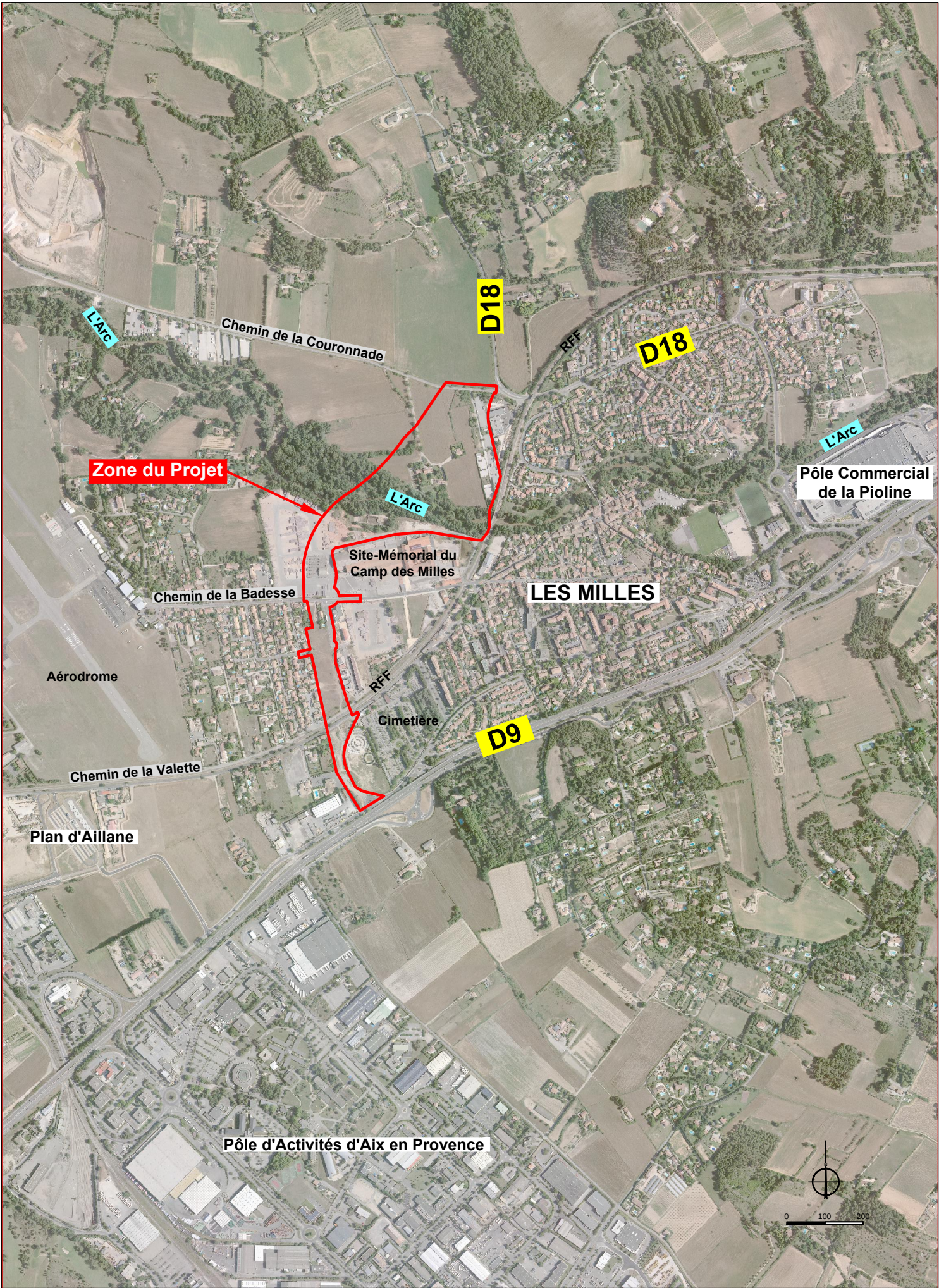
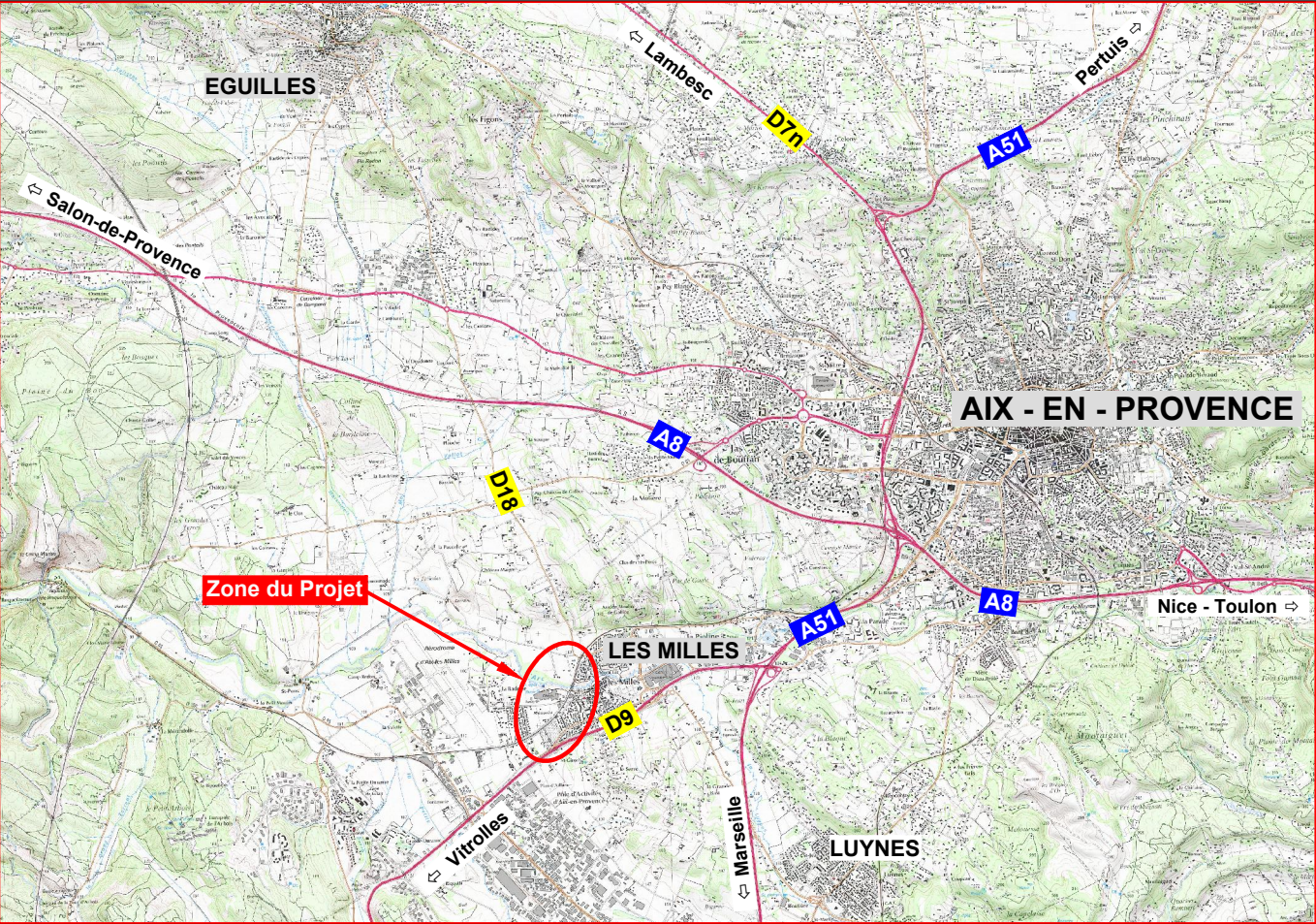
Fichier : H:\1_DGST5_2_Travaux_infra_ZAIPLANS	Indice	Date	Modifications
Dessin : CMT	A	23/06/2017	



PAYS D'AIX

Territoire d'Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles

H:\1_DGST5_2_Travaux_infra_ZAI5_PLANS\DWG\SITUATIONIS_Aix_en_Pce\VC_Les_Milles.dwg



REPARTITION DU TRAFIC ACTUEL



REPARTITION DU TRAFIC FUTUR



VOIRIE DE CONTOURNEMENT OUEST DES MILLES

1 - Objectifs du Projet

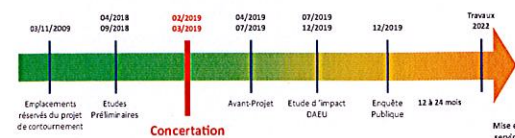
SITUATION ACTUELLE : PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE L'AIRE D'ÉTUDE



OBJECTIFS DU PROJET

- Raccorder la RD18 à la RD9 en supprimant le trafic de transit dans le village des Milles ☹️,
- Offrir une liaison rapide vers le pôle d'échange du plan d'Aillane,
- Offrir une liaison rapide vers la zone d'activités des Milles,
- Permettre la suppression du PN 9 ⭐, nécessaire au projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Aix-étang de Berre,
- Désenclaver le quartier de la Badesse 🏡,
- Améliorer le cadre de vie du centre du village (sécurité, trafic, bruit ...).

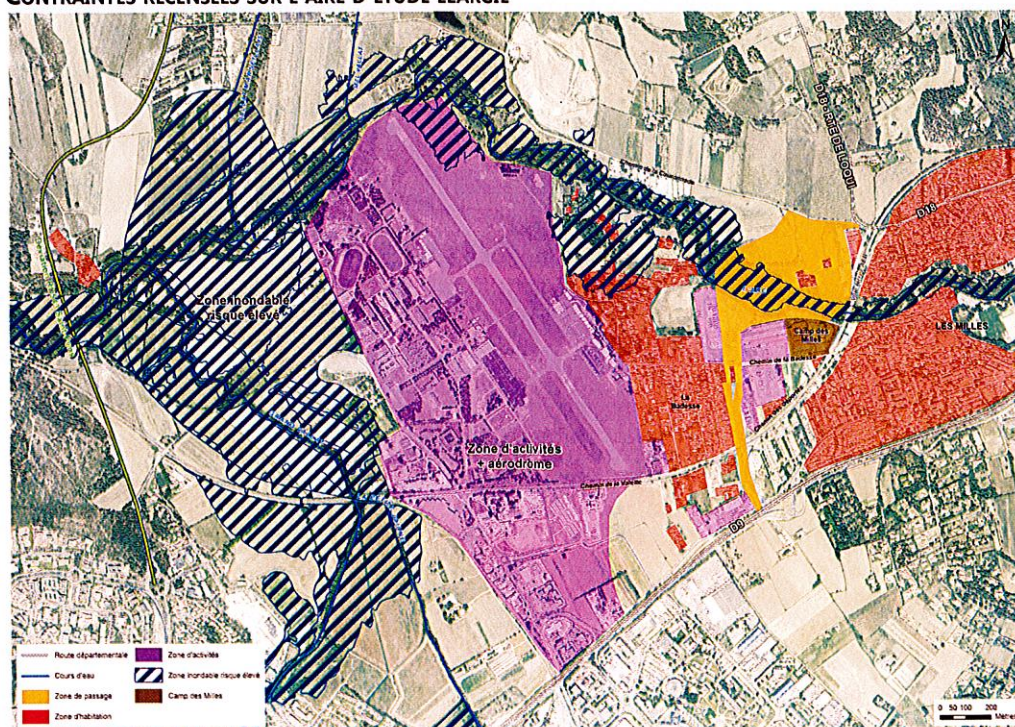
LES DATES CLÉS DU PROJET



COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET

- Coût prévisionnel des travaux (hors foncier) compris entre 20 et 22 M€ HT en fonction du tracé.

CONTRAINTES RECENSÉES SUR L'AIRE D'ÉTUDE ÉLARGIE



UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI FORTEMENT CONTRAINT

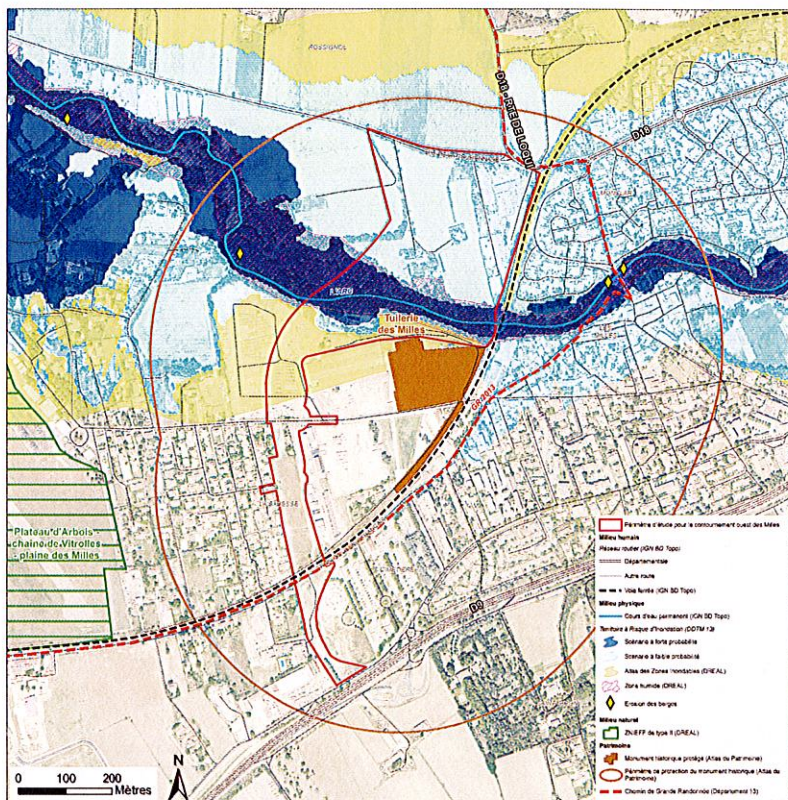
- RD543 à l'Ouest jouant un rôle de grand transit 🛣️,
- Zone inondable à risque élevé avec l'Arc et ses affluents (le Grand Vallat, le Vallat Marseillais) 🌊,
- L'activité de la Valette et aéroport des Milles ✈️,
- L'habitation du quartier de la Badesse au centre 🏡,
- Zone urbaine des Milles à l'Est 🏘️.

ZONE DE PASSAGE POSSIBLE

Compte tenu de ces contraintes, une zone de passage possible est mise en évidence sur la carte ci-contre 🟡.

2 - Enjeux environnementaux

CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES



LE CONTEXTE LOCAL



Quartier de la Badesse (setec)



Mémorial Camp des Milles (setec)



Zone d'activité des Tuileries (setec)



Zone agricole au Nord (setec)

- **L'Arc**
Un cours d'eau caractérisé par des risques d'inondation.
- **Mémorial du Camp des Milles**
Ancien Camp d'internement et de déportation français. Monument historique classé avec périmètre de protection englobant la totalité de l'aire d'étude.
- **Aérodrome des Milles**
A usage civil (tourisme, aviation d'affaires).
- **Quartier de la Badesse**
Habitat pavillonnaire dense entre le chemin des Déportés et le chemin de la Badesse.
- **Tuilerie des Milles**
Activités de stockage des anciennes tuileries.
- **Activités agricoles au Nord de l'Arc**
Parcelles de grande taille en activité et inscrites au PLU.



Une ripisylve dense et de qualité (setec)



Martin pêcheur (GIPREB)

UN CADRE DE VIE À PRÉSERVER

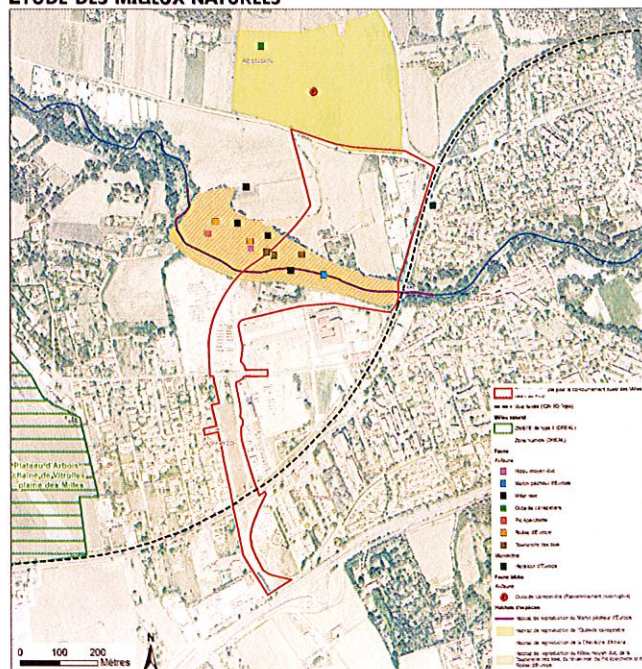
Des études spécifiques sont en cours :

- Etudes acoustiques intégrant mesures sur site et modélisation acoustique du projet.
- Etudes « air et santé » intégrant mesures sur site et calcul d'incidence du projet.
- Etudes paysagères intégrant l'analyse du site puis la définition des aménagements.

UN MILIEU NATUREL RICHE ET HOMOGÈNE

- Inventaire faune flore d'avril 2018 à avril 2019.
- Parcelles favorables à l'accueil de l'Outarde canepetière à l'extrémité Nord.
- L'Arc, corridor écologique bien préservé, avec forêt rivulaire dense.
- Vallée de l'Arc recensée comme zone humide.
- Zone d'accueil et de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux protégées (Milan noir, Martin pêcheur, Hibou moyen Duc, Rollier d'Europe...) et de mammifères (chiroptères).

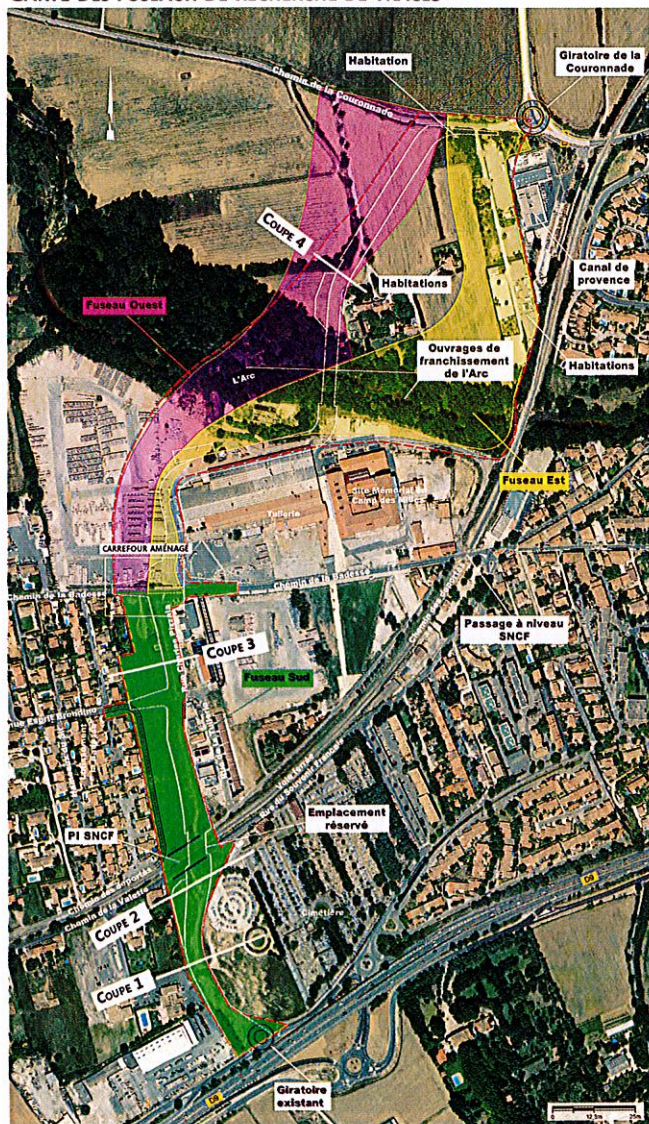
ÉTUDE DES MILIEUX NATURELS



VOIRIE DE CONTOURNEMENT OUEST DES MILLES

3 - Principes de conception du projet

CARTE DES FUSEAUX DE RECHERCHE DE TRACÉS



DÉFINITION DES FUSEAUX DE RECHERCHE DE VARIANTES

• Tenant compte des enjeux environnementaux et de l'analyse du contexte local, les études de tracés portent sur 1 fuseau au Sud , et 2 fuseaux au Nord : 1 à l'Ouest , et l'autre à l'Est .

PRÉSENTATION DES FUSEAUX

• Au Sud :

Les contraintes de bâti existant et du cimetière laissent peu de latitude à la possibilité de variantes de tracé.

Trois variantes ont été élaborées et analysées à l'intérieur de ce fuseau.

• Au Nord :

Une dizaine de variantes a été étudiée à l'intérieur des fuseaux Ouest et Est. Le fuseau Ouest s'éloigne de l'urbanisation et du mémorial du Camp des Milles. Ce fuseau nécessite le franchissement de l'Arc sur un secteur où la ripisylve est la plus large.

Le fuseau Est privilégie le franchissement en biais de l'Arc et de sa ripisylve dans sa largeur la plus faible.

DÉPLACEMENTS MODES DOUX

Les déplacements modes doux sont intégrés sur la plate-forme du projet. Une alternative est envisagée sur l'ensemble des variantes avec l'emprunt du chemin de la Badesse en direction du passage à niveau n°9 à l'Est puis la récupération de l'ancien chemin des Tuileries le long de la voie ferrée.



Ancien chemin des Tuileries ou droit de l'Arc



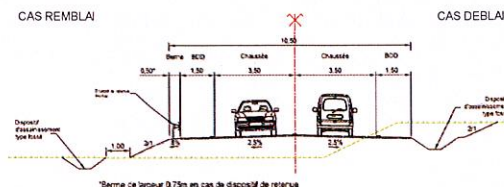
Ancien chemin des Tuileries ou droit de la société du Canal de Provence

VOIRIE DE CONTOURNEMENT DES MILLES - (SECTEUR NORD)

COUPE 4

CAS REMBLAI

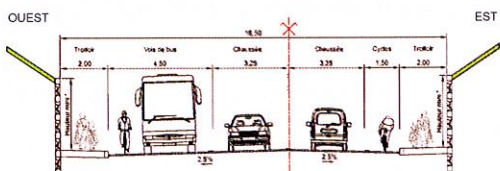
CAS DEBLAI



VOIRIE DE CONTOURNEMENT DES MILLES - VARIANTES A, B (SECTEUR SUD)

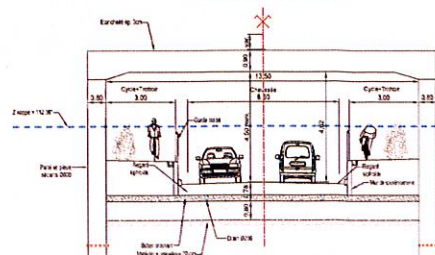
COUPE 1

Section courante avec voie de bus et mur (secteur Sud)



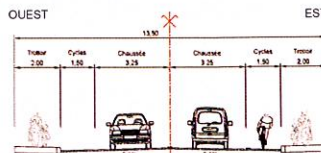
COUPE 2

Profil sous ouvrage d'art SNCF

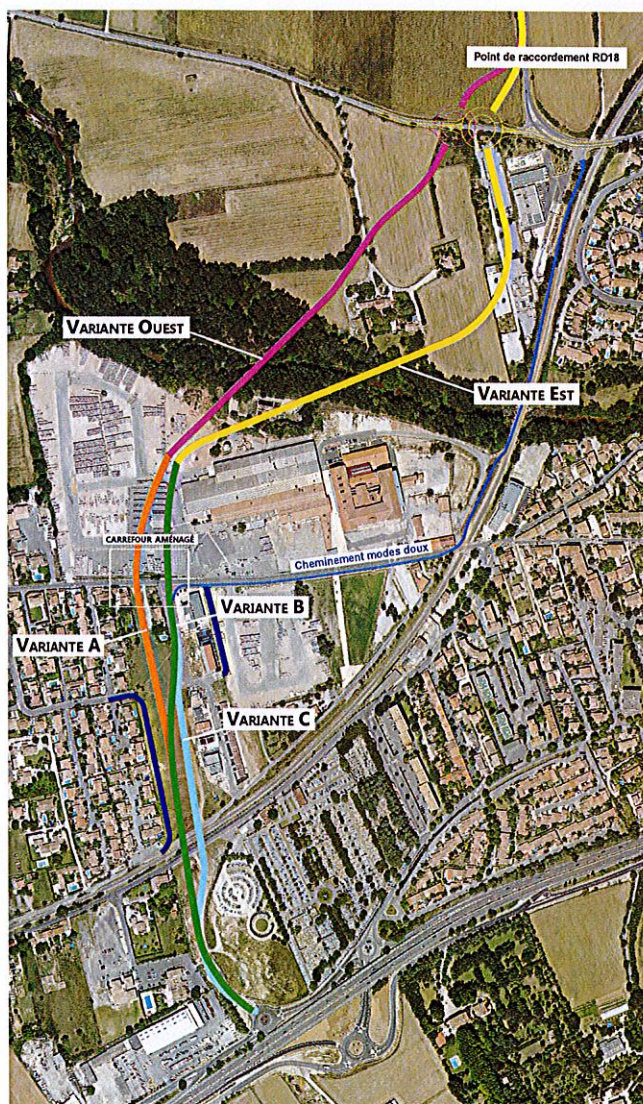


COUPE 3

Section courante



4 - PROPOSITION DE TRACÉS

ANALYSE MULTICRITÉRE DES FUSEAUX DE TRACÉS
ENVISAGÉS

L'analyse multicritère permet de mettre en évidence certaines familles de variantes ou certaines variantes.

Les variantes Sud :

- La **variante A** offre des caractéristiques géométriques routières optimales.
- La **variante C** offre un tracé qui s'éloigne au maximum du quartier résidentiel de la Badesse.
- Les **variantes B et C** nécessitent le rétablissement de la voie de la Tuilerie par l'arrière.

Les variantes Nord :

- La **variante Ouest** offre une géométrie routière favorable et s'éloigne du Camp des Milles. Elle implique de tenir compte du fort impact sur le milieu naturel de l'Arc et sur sa biodiversité remarquable sur cette section et de la déstructuration induite de la plaine agricole.
- La **variante à l'Est** limite la déstructuration des espaces agricoles, a une incidence plus réduite sur le milieu naturel de l'Arc qui présente à cette endroit une biodiversité moins étoffée.

Pour chacune des variantes étudiées, une analyse multicritère a été menée en considérant une dizaine de critères techniques et environnementaux précisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau d'analyse multicritère

		Qualité des infrastructures routières (géométrie, confort, sécurité)	Impacts sur les réseaux	Impacts fonciers (habitats et activités, nuisances aux riverains)	Hydraulique (Risque d'inondation lié à l'Arc / Franchissement/assainissement)	Impacts sur des espèces protégées (faune/flore)	Impact agricole (morcellement / emprise sur les parcelles agricoles)	Nuisances Air et bruit	Insertion paysagère (dont ouvrage d'art)	Patrimoine	Coût estimatif
Secteur SUD	Variante A	++	-	-	-	+		++	++	0	0
	Variante B	0	-	0	-	+		-	-	0	0
	Variante C	-	-	0	-	+		0	-	0	0
Secteur NORD	Fuseau Ouest	++	+	-	++	++	++	-	-	0	-
	Fuseau Est	++	+	-	-	+	+	++	0	-	-

	Non concerné
++	Très défavorable
-	Défavorable
0	Neutre
+	Favorable
++	Très favorable

5a - Insertion du projet dans le site et son environnement

VARIANTE EST



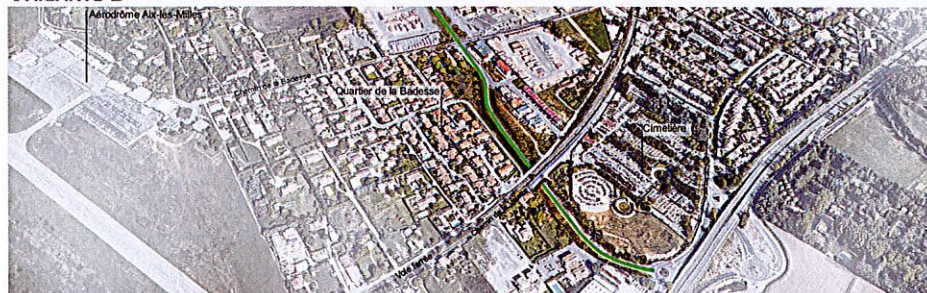
VARIANTE OUEST



VARIANTE A



VARIANTE B



VARIANTE C



5b - Protection du cadre de vie

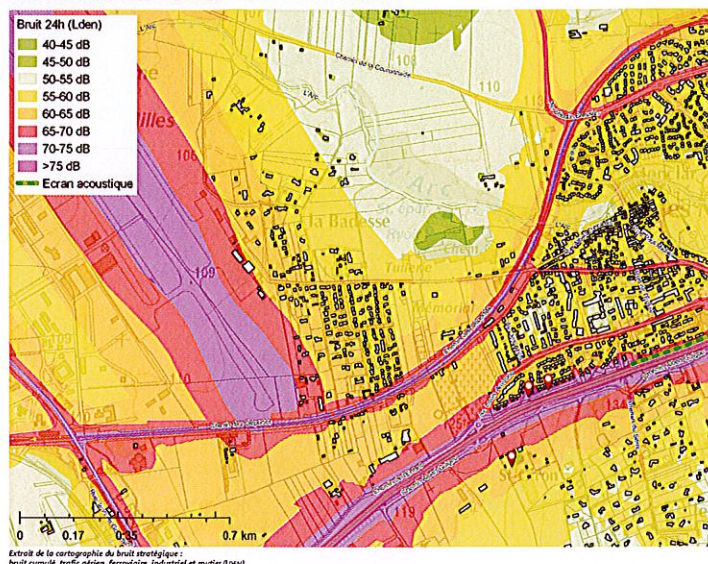
QUALITÉ DE L'AIR

- Des mesures ont été réalisées en 2018 et une étude d'incidence sur le projet sera réalisée sur la solution retenue. Cette étude déterminera l'impact du projet sur la Badesse et le gain attendu dans le centre des Milles.

AMBIANCE SONORE ACTUELLE

- Les cartes de bruit stratégique (CBS) disponibles permettent de visualiser l'impact sonore des activités connues sur l'aire d'étude suivant l'indicateur de bruit L_{DEN} exprimée en dB(A).
- Les principales sources d'émissions sonores identifiées dans l'aire d'étude sont : l'aérodrome des Milles (plan d'exposition au bruit du 22/12/2009), les routes départementales 9 et 18 (route de Loqui), les avenues Roger Chaudon et Louis Amouriq et la voie ferrée.
- Une campagne mesures de bruit a été réalisée du 19 au 21 novembre 2018 pour préciser l'ambiance sonore existante. Ces mesures confirment l'ambiance sonore **modérée** sur le site du projet.

CARTOGRAPHIE DE LA SITUATION ACTUELLE



IMPACT ACOUSTIQUE FUTUR

- Conformément à la réglementation acoustique en vigueur, l'incidence acoustique du projet a été modélisée sur les variantes présentées à l'horizon de trafic 2045. Toujours conformément à la réglementation, seront traitées les habitations qui vérifient les deux critères suivants :
 - permis de construire antérieurs au 31/10/1985 pour le Sud de la Badesse ou permis de construire antérieurs au 27/07/2015 pour le Nord,
 - habitations impactées à plus de 60 dB(A) par le projet seul.
- Les mesures de réduction proposées auront pour objectif de protéger les habitations concernées et devront permettre d'abaisser le niveau sonore à moins de 60 dB(A), de mettre en œuvre des protections acoustiques à la source (le long de la voirie : merlons de terre ou écrans acoustiques) ou individuelle (sur la façade de l'habitation).

INCIDENCES ACOUSTIQUES DU PROJET SEUL (HORS NUISANCES ACTUELLES : RD9, AÉRODROME, VOIE FERRÉE)

